

REQUEST FOR TENDERS

RFT: 2021/048
File: AP_6/15
Date: 24 June, 2021
To: Prestataires intéressés
From: Julie PILLET, coordinatrice du projet SWAP

Object: Appel d'offres: Étude de faisabilité pour le dimensionnement d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis et Futuna

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Cet appel d'offre est établi dans le cadre du projet « S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique », ci-après désigné Projet SWAP (Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 3 millions d'euros. Le projet SWAP vise à améliorer les conditions sanitaires, environnementales, sociales et économiques dans les Pays et Territoires Insulaires du Pacifique par la mise en œuvre d'une gestion adaptée des déchets.
- 1.4. Pour plus d'information, visitez: www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE souhaite lancer un appel d'offre auprès de consultants qualifiés et expérimentés qui pourraient apporter leur expertise et leurs services pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue du dimensionnement d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis et Futuna.
- 2.2. Le cahier des charges de la présente consultation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE.
https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
- Transmettre un CV détaillé précisant les qualifications et les expériences antérieures de chacune des personnes proposées.
 - Fournir au moins 3 références significatives d'études menées dans un domaine similaire à celui du présent appel d'offre.
 - Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (Veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté, votre offre ne sera pas considérée).
 - Maîtrise parfaite de la langue française.
 - Signer le **formulaire de conflit d'intérêt**.

4. Instruction de soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie dans le cadre de cet appel d'offre doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus ainsi que celles demandées dans le cahier des charges, et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Le dossier d'appel d'offres doit présenter la proposition complète du consultant intéressé :
- Personnel (CV individuels mettant en évidence les qualifications et l'expérience)
 - Qualification (au moins 3 références y compris les études les plus récentes en rapport avec la prestation demandée).
 - Formulaire de capacité du consultant (les détails doivent refléter les grandes lignes de l'annexe A).
- 4.3. La proposition technique doit contenir la méthodologie de projet proposée, comprenant le calendrier, le détail des activités permettant de répondre aux attentes décrite dans le cahier des charges (annexe A)
- 4.4. L'offre financière doit être présentée en Euro (EUR) et Franc Pacifique (XPF TTC)
- 4.5. Compléter le **formulaire de conflit d'intérêt** fourni.
- 4.6. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

- 5.1. Toutes demandes de précisions/clarifications relatives à l'appel d'offre doivent être soumises par email à l'adresse suivante procurement@sprep.org avant le 12 juillet 2021. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 14 juillet 2021.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE, en collaboration avec le Service Territoriale de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna sélectionneront un prestataire sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, et que le soumissionnaire satisfait aux critères suivants :

6.2. Toute proposition qui n'atteindrait pas à minimum 65% des critères techniques sera rejetée, et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critère	Détail	Pondération
Expérience	Expérience d'au moins 8 ans dans le développement d'installations de gestion des déchets, avec une préférence particulière pour l'expérience dans le Pacifique (les CV de chaque membre de l'équipe de projet doivent être fournis).	30%
	Minimum de 5 ans d'expérience dans la réalisation d'études de faisabilité dans les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées, de l'ingénierie environnementale, du changement climatique, de la gestion environnementale ou de tout autre domaine connexe, avec une préférence particulière pour l'expérience dans le Pacifique.	
	Expertise dans l'engagement des parties prenantes concernées. Au moins 1 (un) projet réussi dans un pays du Pacifique.	
Proposition technique / Méthodologie	Approche générale - méthodologie proposée par le consultant pour réaliser cette mission.	50%
	Montrez comment le(s) consultant(s) articulera(ont) la collecte et l'analyse de données et d'informations connexes pour la préparation de l'étude de faisabilité.	
	Montrez comment le ou les consultants mèneront des consultations pour identifier et engager un ou plusieurs maîtres d'ouvrage privés et partenaires financiers.	
	Calendrier détaillé des activités de travail comprenant la date de début, la collecte des données, les dates des consultations, la remise du rapport, la présentation, etc.	

II. Note financière – 20%

Un budget détaillé doit être fourni par le(s) soumissionnaire(s) pour chacune des activités à mettre en œuvre.

La formule suivante sera utilisée pour calculer le score financier, UNIQUEMENT pour les propositions qui obtiennent une note technique supérieure à 65% = :

$$\text{Note financière} = 20 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins chère}}{\text{Montant total de l'offre du soumissionnaire}}$$

7. Délais

7.1. Les offres doivent être transmises au plus tard le 22 juillet 2021, minuit (heure d'Apia, Samoa).

7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.



7.3 Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivants : 'RFT 2021/048: **Étude de faisabilité pour le dimensionnement d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis et Futuna**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDEE)

Fax : 685 20231

En personne : déposé en personne dans la boîte « tender » située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Cahier des charges

Etude de faisabilité pour le dimensionnement d'une installation de valorisation des déchets métalliques à Wallis et Futuna

1. CONTEXTE

Le présent cahier des charges a pour objectif de sélectionner un prestataire en charge de la réalisation d'une étude de faisabilité pour le dimensionnement d'un site « pilote » de valorisation des déchets métalliques à Wallis-et-Futuna.

L'étude de faisabilité sera réalisée pour le compte du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), en étroite collaboration avec le Service Territoriale de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna, représenté par M. Paino VANAI, chef de service.

Cette étude de faisabilité s'effectue dans le cadre du projet Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific (SWAP), un projet régional financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 3 millions d'euros et mis en œuvre par le PROE dans l'objectif d'accompagner 7 pays et territoires du Pacifique dans la mise en place d'une gestion durable et économiquement viable des déchets et de la pollution.

Dans le cadre du volet « financement durable » du projet SWAP, le Service Territorial de l'Environnement (STE), point focal du Territoire, envisage le développement d'une filière de valorisation des déchets métalliques. L'objectif est de valoriser localement et/ou à l'export les déchets métalliques collectés et centralisés dans les CETs.

Cette proposition de projet est en adéquation avec le Plan de Gestion des Déchets du Territoire (en cours de finalisation) dont l'un des axes principaux est le développement d'une économie circulaire locale ou régionale. Ce projet s'inscrit en outre dans la lignée des deux principaux projets en cours en matière de gestion des déchets :

- La réhabilitation et l'amélioration progressives des Centres d'Enfouissement Technique (CET) du Territoire visant à les convertir en centre de tri et de prétraitement (Figures 1 et 2) ;
- L'écotaxe, créée en 2017, basée sur le principe pollueur-payeur qui s'appliquait au départ aux contenants de boissons. a été étendue en 2020, à tous les contenants rigides dont le volume est supérieur à 200 ml. L'écotaxe a permis l'amélioration du tri des déchets et la constitution de gisements importants avec une moyenne de 20 tonnes de déchets métalliques triés et compactés par an. A cela, s'ajoute le gisement historique issu des encombrants et Véhicules Hors d'Usage (VHU) potentiellement valorisables.



SPREP
PROE



CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PEKA-MOASA

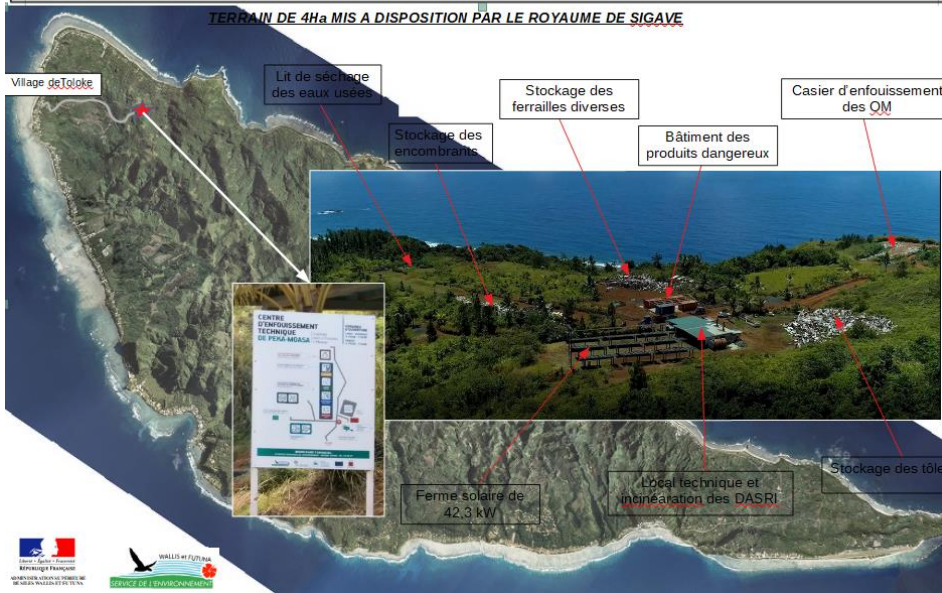


Figure 1: Carte satellite de CET de Futuna, faisant figurer son organisation actuelle



Figure 2: Carte satellite de CET de Wallis, faisant figurer son organisation actuelle

2. OBJET DE L'ETUDE FAISABILITE

Les objectifs principaux de cette étude de faisabilité sont les suivants :

- Faire un état des lieux précis du gisement des déchets métalliques existants et évaluer son évolution potentielle ;
- Etablir le dimensionnement technico-économique de(s) installation(s) sur la base des gisements mobilisables ;
- Identifier le(s) débouché(s) des matériaux valorisés dans le contexte local et régional ;
- Fournir une estimation financière des différents scénarii et identifier les partenaires financiers qui pourraient être impliqués ;
- Identifier le contexte réglementaire dans lequel pourrait être mis en œuvre le projet pilote (réglementation ICPE...);
- Identifier le porteur de projet privé (ainsi que le site d'implantation optimal) et les modalités d'accompagnement de ce porteur (ex. partenaires, formations techniques, administratives et/ou financières) ;
- Fournir un planning général de développement et mise en œuvre du projet pilote.

L'étude de faisabilité doit in fine permettre :

- 1) de proposer une installation dimensionnée répondant aux contraintes et caractéristiques de Wallis et Futuna ;
- 2) d'identifier de(s) porteur(s) de projet privé ; et
- 3) de lui apporter des éléments techniques, économiques, environnementaux et réglementaires lui permettant de s'engager ou non dans le projet visé en connaissant les risques et contraintes y afférant.

Le prestataire devra prendre en compte dans son analyse et propositions le contexte, les enjeux et les opportunités du Territoire, et en particulier les contraintes locales (ex. relatif isolement géographique, climat, caractéristiques de l'économie, ressources humaines limitées) qui conditionneront la pertinence du ou des projets.

3. DESCRIPTION DE L'ETUDE DE FAISABILITE

L'étude a une obligation de résultat pour les objectifs listés ci-dessous :

3.1 État des lieux des ressources disponibles et évaluation du potentiel de valorisation

L'objectif est d'évaluer :

- Le gisement actuel des déchets métalliques susceptibles d'être valorisés en précisant les caractéristiques (qualité, quantité, valeur) ;
- L'évolution prévisible de ce gisement et des flux, à partir des données disponibles auprès du Service Territorial de l'Environnement et du Service des Douanes notamment ; et
- Les opportunités existantes/à l'étude en matière d'installations de tri (ex. conditions actuelles de prétraitement et de traitement) et valorisation (projets en cours ou à l'étude) avec un ou plusieurs scénarii d'approvisionnement.

3.2 Définition des dispositifs de valorisation adaptés au contexte local

L'objectif est de définir le dimensionnement des installations et des équipements à acquérir, et les coûts associés incluant les frais d'approvisionnement et les charges de fonctionnement et d'entretien, au regard du contexte particulier d'isolement et d'éloignement des îles de Wallis-et-Futuna.

Le prestataire identifiera :

- Le ou les dispositifs artisanaux, semi-industriels ou industriels (infrastructures, matériels, équipements et main d'œuvre) de valorisation les plus adaptés au Territoire ; et
- Les débouchés économiques pour les déchets valorisés (développement d'un marché local ou d'une filière d'exportation).

Différents scénarii pourront être définis en intégrant les différents sujets développés ci-dessous :

Aspects techniques

Il s'agira pour chaque scénario de détailler le dimensionnement réalisé pour le choix technique proposé et d'identifier l'ensemble des investissements, coûts d'exploitation et recettes potentielles associées. Les différents procédés seront ainsi présentés avec :

- Une description technique (principales caractéristiques) des équipements à mettre en place et leur dimensionnement ;
- Les modalités de la collecte/transport /traitement des déchets (pertinence de la mise en place de nouveaux modes de collecte, détermination des moyens logistiques nécessaires etc.) ;
- Le mode d'exploitation possible (analyse des compétences techniques nécessaires, contraintes de maintenance et de fonctionnement, conduite d'installation) ; et
- Les recettes potentielles.

L'étude devra également déterminer les caractéristiques nécessaires au lieu d'implantation, comprenant :

- Le site de stockage des déchets collectés (superficie, mode de stockage, sécurité du site, etc.) ;
- L'installation de traitement : superficie nécessaire, équipements ;
- La disponibilité du site : locaux existants, à acquérir, à construire, etc. ; et
- La proximité du lieu de collecte, accessibilité du site.

Aspects ressources humaines

L'emploi étant un aspect important du projet, l'étude de faisabilité intégrera :

- L'évaluation de l'effectif nécessaire ;
- La description des postes et des compétences (profil, niveau de qualification, type de contrat) ; et
- L'analyse des formations nécessaires pour le personnel.

Aspects juridiques et réglementaires

L'objectif est de faire une analyse des contraintes juridiques et réglementaires liées à la mise en place d'une installation de traitement de déchets métalliques dont notamment :

- L'analyse de la forme juridique la plus adaptée pour la nouvelle structure à créer (si besoin) ;
- L'étude des modalités de gestion ; et
- Le recensement des contraintes juridiques et réglementaires s'appliquant au projet.

Aspects financiers

Une analyse financière sera à présenter afin d'évaluer la faisabilité du projet avec :

- Une estimation financière des prestations intellectuelles nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du projet (Mission de Maîtrise d'œuvre, Dossiers réglementaires ICPE, etc.) ;

- Une estimation des investissements nécessaires à l'ensemble des étapes de mise en place et d'exploitation de la filière de valorisation (équipements, etc.) ;
- Une estimation du budget de fonctionnement et du coût du personnel ;
- L'identification des modes de financement et des partenariats possibles ; et
- Une estimation des recettes.

Planification de projet

Un planning général de mise en œuvre du projet sera présenté incluant notamment :

- Les délais de réalisation des éventuelles prestations intellectuelles à prévoir (Mission de maîtrise d'œuvre, ICPE...) ; et
- Les délais de construction et d'approvisionnement des équipements.

3.3 Analyse comparative des scenarii

Le prestataire proposera une classification des scenarii identifiés, en fonction des critères suivants :

- L'adéquation avec le contexte géographique et économique du Territoire (faisabilité et facilité de réalisation, identification des formations nécessaires) ;
- La technologie des équipements proposés ;
- L'évaluation des coûts (équipements, utilités, coûts d'élimination, transport) et des recettes (frais d'acceptation des déchets, coûts de reprise éventuelle des matières sortantes, etc.) ;
- La durabilité opérationnelle et financière ;
- Les dispositions réglementaires et démarches administratives à prévoir, notamment en termes d'environnement, de sécurité et d'hygiène ;
- Les impacts environnementaux ; et
- La contribution à l'atteinte de l'objectif fixé dans le cadre du plan de gestion déchets.

3.4 Identification d'un porteur de projet et des modalités d'accompagnement

A l'issue de l'étude du gisement et de l'élaboration de scenarii de valorisation, un ou plusieurs porteur(s) de projet potentiel(s) devront être identifiés en étroite relation avec les acteurs clés du Territoire en la matière (ex. Service Territorial de l'Environnement, Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales, Chambre du Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture). Le(s) potentiel(s) porteur(s) de projet dépendra des capacités financières, techniques, réglementaires, environnementales ou foncières identifiées.

Le prestataire proposera une analyse comparative de(s) porteur(s) de projets.

Les modalités d'accompagnement de ce(s) porteur(s) devront également être définies (ex. partenaires, formations techniques, administratives et/ou financières nécessaires).

4. MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE

4.1 Rapport de l'étude de faisabilité

Le rapport de fin d'étude devra aborder l'ensemble des points listés dans la section 2. « Description de l'étude de faisabilité » et formuler des préconisations et commentaires.

Les résultats attendus et documents à produire sont les suivants :

- Un rapport sur l'état des lieux du gisement, de son évolution potentielle et des installations de tri et de valorisation actuelles/à l'étude ;
- Un rapport et des pièces graphiques faisant une description des scenarii techniques et économiques incluant les dispositions réglementaires et juridiques à prendre en compte

dans l'élaboration du projet ainsi que l'estimation financière globale du projet et le planning général de réalisation dont les prestations intellectuelles à prévoir ;

- Un tableau d'analyse multicritères, faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque scénario ;
- Une présentation des conclusions de l'étude comparative des différents scénarii ;
- En vue de l'identification du porteur de projet, une base de données contacts synthétiques précisant les structures interviewées, les coordonnées de la personne contact et sa fonction, le(s) type(s) et date(s) d'interview, l'état d'avancement des négociations ; et
- Un tableau d'analyse multicritères, faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque porteur de projet potentiel et site d'implantation.

Le rapport de fin d'études devra être remis au plus tard 90 jours après la date de passation de la commande. Les phases intermédiaires devront être précisées par le candidat.

Il sera accompagné d'une synthèse récapitulative avec partie financière (3 pages maximum) qui comportera un résumé des points essentiels de l'étude avec présentation des différentes phases et délais de réalisation du projet selon chaque scénario proposé.

Les documents seront remis en français, sous format papier et version numérique modifiable (.doc ou .rtf).

4.2 Données disponibles

Pour mener à bien sa mission, le soumissionnaire disposera des documents et rapports suivants :

- Les rapports d'activité des CETs, incluant les données relatives à l'écotaxe ; et
- Les rapports de la Mission d'études préalables d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi technique du site pilote d'enfouissement technique de Vailepo (2019).

Pour sa part le maître d'ouvrage s'engage à répondre à toute demande d'information et à faciliter l'accès aux informations nécessaires.

4.3 Réunions

- Une (1) réunion aura lieu au commencement de la mission afin de cadrer le contenu de l'étude et de préciser les objectifs et attentes relatifs à de cette mission ; et
- Une (1) réunion de restitution générale de l'étude de faisabilité aura lieu à la fin de la mission.

Les réunions se tiendront en français.

5. RESTITUTION ET CONFIDENTIALITE

Le rapport d'étude sera confidentiel ainsi que toutes les données et informations qui auront été communiquées au prestataire.

Le rendu des études est la propriété du commanditaire qui se réserve le droit de diffuser l'information contenue, notamment auprès du Comité de Pilotage du projet SWAP. L'étude de faisabilité doit toutefois comprendre une présentation synthétique du scénario retenu à visée du grand public, afin d'être utilisable éventuellement dans le cadre d'activités de communication relatives au projet.



6. COUT DE L'ETUDE DE FAISABILITE

Le prestataire établira un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Le montant ainsi proposé inclura au minimum l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.